

Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins du Centre de Portneuf

Le 2 avril 2024 à 18 h 30



Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle est disponible à l'adresse suivante : www.desjardins.com/caissecentredeportneuf

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en **mode virtuel**. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2023
- adopter des modifications au *Règlement intérieur de la Caisse* ou aux statuts et au *Règlement intérieur de rotation*
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)



Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :

- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes)
- voter pour élire des membres du conseil d'administration

Modification au *Règlement intérieur de la Caisse*

Les membres seront appelés à se prononcer sur des modifications aux règlements intérieurs de la Caisse visant à :

- Modifier l'article 8.1 du *Règlement intérieur de la caisse* (RIC) de façon à diminuer le nombre d'administrateurs au conseil d'administration de quinze (15) à douze (12), les trois (3) postes abolis étant un (1) poste échéant à l'assemblée de 2024 et deux (2) postes vacants échéant à l'assemblée de 2026;
- et
- Modifier le *Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse* afin qu'un tiers, à une unité près, des membres du conseil d'administration soit remplacé annuellement.

Ces modifications entreront en vigueur dès leur adoption, avant la période des élections.

Les membres peuvent obtenir une copie du projet de résolution spéciale en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.



Élection au conseil d'administration

7 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse. Toutefois, si la modification proposée à l'article 8.1 du RIC est adoptée, il y aura 4 postes à pourvoir au conseil d'administration. Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 5 février 2024 à 15 heures.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

ALAIN, René

BÉNAS, Yoann

DARDENNE, Arnault

DE GRÂCE, Julie

GAGNÉ, Richard

LANGLOIS, Marie-Joëlle

MARQUIS, Bernard

PETITCLERC, Nicole

VEILLEUX, David

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: www.desjardins.com/caissecentredeportneuf ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2023 ainsi que le rapport annuel 2023.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 4 mars 2024

Manon Voyer, secrétaire